



REGLEMENT 2008

VOLTIGE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'EQUITATION

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	191
-----------------	-----

I - ORGANISATION

Art. 1.1 - Nature des concours	191
Art. 1.2 - Calendrier.....	191
Art. 1.3 - Organismes	191
Art. 1.4 - Terrains et matériel	192
A - La piste	192
B - Chronométrage, tableau d'affichage, tonneau	192
C - Musique	192
Art. 1.5 - Service vétérinaire	192

II - ÉPREUVES

Art. 2.1 - Classification des épreuves	192
Art. 2.2 - Composition des manches	193

III - TECHNICIENS FÉDÉRAUX

Art. 3.1 - Président du jury	193
Art. 3.2 - Juge accompagnateur.....	193
Art. 3.3 - Fonctionnement des jurys.....	194
Art. 3.4 - Qualifications et composition des jurys.....	194

IV - CONCURRENTS

Art. 4.1 - Généralités	194
Art. 4.2 - Surclassement	194
Art. 4.3 - Voltigeurs en équipe	194
Art. 4.4 - Voltigeur individuel	195
Art. 4.5 - Longeur et longeur remplaçant	195
Art. 4.6 - Chef d'équipe.....	195
Art. 4.7 - Voltigeur remplaçant.....	196
Art. 4.8 - Tenues	196

V - PONEYS / CHEVAUX

Art. 5.1 - Droits de participation	196
--	-----

Art. 5.2 - Harnachement et ferrure	197
A - Le harnachement	197
B - La ferrure	198

VI - NORMES TECHNIQUES

Art. 6.1 - Appréciation des figures imposées	198
A - Epreuves Club	198
B - Epreuves Amateur, Pro et Pro Elite.....	198
Art. 6.2 - Appréciation du programme technique	198
A - Notation des exercices techniques	198
B - Notation de la composition	199
C - Notation de l'exécution	199
D - Notation du poney / cheval	199
Art. 6.3 - Appréciation du programme libre	199
A - Epreuves Club	199
B - Epreuves Amateur, Pro et Pro Elite.....	200
Art. 6.4 - Généralités des épreuves par équipes	200
Art. 6.5 - Programme imposé par équipe	201
A - Equipes Club 3	201
B - Equipes Club 2	201
C - Equipes Club 1	201
D - Equipes Amateurs et Amateurs Jeunes	202
E - Equipes Pro	202
F - Equipes Pro Elite	202
Art. 6.6 - Programme libre par équipe	203
A - Equipes Club 3	203
B - Equipes Club 2	203
C - Equipes Club 1	203
D - Equipes Amateurs et Amateurs Jeunes	204
E - Equipes Pro et Pro Elite	204
F - Appréciation de la composition	204
G - Appréciation de l'exécution	204
H - Note d'impression générale - note du poney / cheval	204
Art. 6.7 - Généralités des épreuves individuelles	204
Art. 6.8 - Programme imposé individuel	205
A - Imposé individuel Club 1	205
B - Imposé individuel Club Elite.....	205
C - Imposé individuel Amateur	205
D - Imposé individuel Pro	206
E - Imposé individuel Pro Elite.....	206
Art. 6.9 - Programme technique	206
Art. 6.10 - Description des figures techniques	207
A - Figures techniques pour les Pro Elite.....	207
B - Figures techniques pour les individuels Pro.....	208

Art. 6.11 - Programme libre individuel	209
A - Appréciation de la note de difficulté.....	209
B - Appréciation de la composition	209
C - Appréciation de l'exécution	209
Art. 6.12 - Epreuves jeunes poneys / chevaux	210
A - Programme Jeunes poneys / chevaux 1	210
B - Programme Jeunes poneys / chevaux 2	211
Art. 6.13 - Note du cheval	211
A - Evaluation de la qualité du galop	211
B - Evaluation de la qualité du pas	212
C - Déduction de points.....	212

VII - DÉROULEMENT

Art. 7.1 - Durée	212
Art. 7.2 - Engagements	213
Art. 7.3 - Inspection vétérinaire	213
Art. 7.4 - Réunion des Chefs d'équipe	213
Art. 7.5 - Cloche / musique	213
Art. 7.6 - Ordre des épreuves	213
Art. 7.7 - Salut	214
Art. 7.8 - Temps accordé	214
A - Equipe	214
B - Individuel.....	214

VIII - PÉNALITÉS

Art. 8.1 - Codification des fautes usuelles	215
Art. 8.2 - Tableau des pénalités	216

IX - CLASSEMENT

Art. 9.1 - Classement	217
Art. 9.2 - Remise des prix	217

PRÉAMBULE

La Voltige en cercle met en scène un ou plusieurs voltigeurs qui évoluent sur un poney / cheval au pas ou au galop tenu en longe. Le poney / cheval est équipé d'un surfaix et d'un large tapis permettant aux voltigeurs d'effectuer une série de figures où l'équilibre et les aptitudes physiques sont pleinement mobilisés.

Les épreuves de Voltige des concours Club sont des épreuves établies à partir de compétences élémentaires de mise en selle permettant de mettre en évidence le liant, la fixité et l'aisance de chacun sur un poney ou un cheval d'instruction habitué au travail à la longe. Ces épreuves permettent aux voltigeurs et aux longeurs de se former en suivant une progression dans un esprit ludique et créatif.

Les épreuves de Voltige des concours Amateurs et Pro sont déterminées par le niveau des épreuves. Orientées sur l'aspect compétitif de la discipline, elles permettent de mettre en évidence l'expertise des voltigeurs / longeurs / poneys / chevaux, de façon évolutive jusqu'au plus haut niveau de compétition.

Ces dispositions spécifiques sont complétées par un document : le code de pointage où se trouve la description des figures imposées et des figures libres.

I - ORGANISATION

Art. 1.1 - Nature des concours

Les concours officiels se distinguent en :

- ▶ concours de Voltige,
- ▶ concours de Voltige labellisés FFE.

Les concours de Voltige doivent comporter des épreuves par équipes, et peuvent comporter des épreuves individuelles et des épreuves jeunes poneys / chevaux.

Art. 1.2 - Calendrier

L'année de compétition se divise en 2 époques :

- ▶ la saison du 1^{er} mars au 31 octobre,
- ▶ l'intersaison du 1^{er} janvier au 28 février, 29 février pour les années bissextiles, et du 1^{er} novembre au 31 décembre.

Sur proposition de l'organisateur, pendant l'intersaison, les concours peuvent se dérouler en 1 programme, le programme imposé seul par exemple.

Pendant la saison, les concours doivent se dérouler en 2 phases :

Programme imposé + programme libre ou programme technique + programme libre, sur proposition de l'organisateur.

Les épreuves de Voltige se déroulent en une ou deux manches.

Ces mesures sont publiées au programme du concours.

Art. 1.3 - Organismes

L'organisateur doit mettre à la disposition du jury le personnel nécessaire au secrétariat, à la comptabilité et à la diffusion des résultats. Ce personnel est désigné en priorité parmi les juges accompagnateurs.

Art. 1.4 - Terrains et matériel

A - La piste

ÉPREUVES	Club	Amateur / Pro, Pro Elite
TAILLE DE LA PISTE MINIMUM	18 m	20 m
DIAMÈTRE DU CERCLE D'EXERCICE MINIMUM	13 m	15 m

Il est recommandé :

- ▶ de tracer de façon visible, à la chaux par exemple, le centre du cercle,
- ▶ de surélever de 50 cm au plus les tables de juges, avec 1 table par juge et 2 chaises et que ceux-ci soient distants d'au moins 2 m de la piste,
- ▶ de prévoir le ratissage du terrain afin d'éviter la formation d'un sillon préjudiciable aux poneys / chevaux et aux voltigeurs.

Le sol doit être souple, plat et non glissant.

Les spectateurs doivent être à un minimum de 3 m à l'extérieur de la piste.

Lorsque les épreuves se déroulent à l'intérieur, la hauteur sous plafond doit être au moins de 5 m, la piste d'entraînement doit également être couverte.

Pour l'entraînement, il y a lieu de mettre à la disposition des concurrents au moins une piste de détente analogue à celle de compétition.

B - Chronométrage, tableau d'affichage, tonneau

L'organisateur doit prévoir 2 chronomètres et 2 tableaux d'affichage, et au moins 1 tonneau près de la piste de détente.

C - Musique

L'organisateur doit obligatoirement mettre à disposition des concurrents un lecteur de cassettes et un lecteur de CD.

Art. 1.5 - Le service vétérinaire

Pour les épreuves des divisions Amateur, Pro et Pro Elite la présence d'un vétérinaire au début du concours pour une inspection est obligatoire.

II - ÉPREUVES

Art. 2.1 - Classification des épreuves

DIVISION	ÉPREUVES PAR ÉQUIPE	ÉPREUVES INDIVIDUELLES	ÉPREUVES JEUNES PONEYS / CHEVAUX
CLUB	Club 3 équipe Club 2 équipe Club 1 équipe	Club 1 individuel Club Elite individuel	Sans voltigeur Avec voltigeurs
AMATEUR	Amateurs jeunes équipe Amateurs équipe	Amateur minime individuel Amateur individuel	— —
PRO	Pro équipe Pro Elites équipe	Pro individuel Pro Elite individuel	—

Dans les épreuves par équipes, les voltigeurs des deux sexes peuvent participer sans distinction.

Dans les épreuves individuelles, la distinction entre homme et femme est obligatoire au niveau du classement.

Art. 2.2 - Composition des manches

Pour les épreuves individuelles, une manche est composée de deux programmes distincts imposés et libres ou : programme technique + programme libre pour les individuels Pro et Pro Elite. Ces deux programmes doivent se dérouler séparément dans le temps.

Lorsque la compétition se déroule en 2 manches, le contenu de la deuxième manche est déterminé par l'organisateur et publié dans la DUC.

Pour les épreuves par équipe les compétitions sont constituées :

- ▶ pour la première manche, du programme imposé et du programme libre, qui doivent se dérouler séparément dans le temps,
- ▶ pour la deuxième manche, du programme libre.

III - TECHNICIENS FÉDÉRAUX

Art. 3.1 - Président de jury

Le Président de jury :

- ▶ juge techniquement les épreuves et établit le classement des concurrents conformément aux prescriptions du présent règlement dont il est chargé d'assurer l'application intégrale,
- ▶ fait respecter les conditions des épreuves au regard des Dispositions générales,
- ▶ fait fonction de Délégué technique,
- ▶ doit être présent lors du contrôle vétérinaire ; la présence des autres juges est souhaitée dès le début du contrôle,
- ▶ peut demander à faire effectuer un tour au trot à chaque poney / cheval entrant en piste. Si celui-ci s'avère inapte à concourir, il pourra être disqualifié.
- ▶ signe et donne son accord avant l'affichage. Il peut, s'il le juge nécessaire, demander une délibération à ses assesseurs, mais, à partir du moment où les notes sont affichées, celles-ci ne peuvent en aucun cas être modifiées sauf erreur de comptabilité.
- ▶ est associé à la remise des prix,
- ▶ est consulté sur le protocole et les prix remis avant le début de celle-ci,
- ▶ a la possibilité de disqualifier un poney / cheval en demandant au vétérinaire du concours, dans le cas où celui-ci est présent sur l'ensemble de la compétition :
 - de contrôler la fréquence cardiaque d'un poney / cheval entre 20 et 30 minutes après sa sortie de piste. Au dessus de 70 bpm, le poney / cheval sera déclaré inapte.
 - de réinspecter un poney / cheval à tout moment au cours de la compétition.

Art. 3.2 - Juge accompagnateur

Le Juge accompagnateur sera impliqué dans le déroulement général du concours. Pour toutes les compétitions de Voltige, les clubs participant aux épreuves par équipes devront se faire accompagner d'un Juge figurant sur la liste officielle. Pour les épreuves par équipe Club, les équipes devront se faire accompagner au minimum d'un Juge et si possible d'une personne disponible licenciée auprès de la FFE pour le secrétariat du concours.

Le Juge accompagnateur n'est pas membre de l'équipe pour laquelle il a été engagé mais il est à la charge de cette équipe. Il ne peut être Chef d'équipe.

Tous les Juges accompagnateurs doivent être titulaires de la licence de pratiquant en cours de validité.

Art. 3.3 - Fonctionnement des jurys

Les Juges sont répartis autour du cercle de telle sorte qu'ils ne puissent pas communiquer entre eux pendant le passage effectif des concurrents et qu'ils aient une vision différente des figures.

L'organisateur doit mettre à la disposition du jury le personnel nécessaire au secrétariat, à la comptabilité et à la diffusion des résultats. Ce personnel est désigné en priorité parmi les Juges accompagnateurs.

Art. 3.4 - Qualifications et composition des jurys

EPREUVES	PRÉSIDENT DU JURY	Nb JUGES ASSESSEUR MINIMUM	Nb TOTAL DE JUGES MINIMUM
Club 3, 2	1 Juge Club	2 Juges Club	3
Club 1, Elite	1 Juge N4	2 Juges Club	3
Amateur	1 Juge N3	2 Juges N4	3
Pro	1 Juge N2	2 Juges N2 + 2 Juges N3	5
Pro Elite	1 Juge N1	4 Juges N2	5
Pro Elite FFE	1 Juge N1	5 Juges N2	6

Les Juges officiels choisis par l'organisateur le sont prioritairement dans la liste des Juges accompagnateurs.

Pour les épreuves Pro Elite FFE, les Juges désignés par la FFE ne peuvent pas être Juges accompagnateurs.

IV - CONCURRENTS

Art. 4.1 - Généralités

Dans une épreuve, on ne peut pas être à la fois longeur et voltigeur.

Art. 4.2 - Surclassement

Un concurrent Minime peut se surclasser dans la division supérieure sur l'ensemble d'un concours.

Art. 4.3 - Voltigeurs en équipe

Composition d'une équipe

	EQUIPES CLUB	EQUIPES AMATEURS	EQUIPES PRO	EQUIPES PRO ELITE
Nombre de voltigeurs	4 à 6	6 et éventuellement 1 remplaçant		

Épreuves par Équipes

NIVEAU D'ÉPREUVE	PARTICIPATION JOURNALIÈRE	ÂGE (*)	GALOP	LICENCE MINIMUM
Club 3	2	Jusqu'à 10 ans	Pas de galop exigé	Club
Club 2, 1	2	Sans limite d'âge	G2 minimum	
Amateur Jeunes Pro Elite	2 dont une fois en équipe Amateur Jeune si qualifié	Jusqu'à 16 ans	G6 Voltige minimum	Club
Amateur Pro/Pro Elite	2 dont une fois en équipe Amateur Jeune si qualifié	Sans limite d'âge	G6 Voltige minimum	Club

(*) L'âge des voltigeurs est l'âge obtenu au cours de l'année civile.

Art. 4.4 - Voltigeur individuel

VOLTIGEURS	ÂGE DANS L'ANNÉE CIVILE	ÉPREUVES AUTORISÉES	LICENCE	GALOP
	A partir de 10 ans	Club 1, Club Elite	Club	G4 minimum
Minimes	11, 12, et 13 ans	Amateurs Minimes	Club	G7 Voltige minimum
	14 ans	Amateur Minimes Pro/Pro Elite	Amateur	G7 Voltige minimum
Seniors	15 ans et plus	Amateur Pro/Pro Elite	Amateur Pro	G7 Voltige minimum

Les voltigeurs en épreuves Club 1, Club Elite et Amateurs minimes ne peuvent participer qu'une seule fois en individuel dans un même concours. Les autres voltigeurs individuels peuvent participer 2 fois.

Art. 4.5 - Longeur et longeur remplaçant

Le longeur et le longeur remplaçant sont membres de l'équipe. Ils doivent être titulaires au minimum de la licence de compétition dans laquelle ils concourent. Le longeur déclaré peut être remplacé par le longeur remplaçant régulièrement engagé après autorisation du Président de jury.

Art. 4.6 - Chef d'équipe

Le Chef d'équipe doit être majeur et titulaire d'une licence pratiquant en cours de validité. Il est membre de l'équipe.

Il représente l'ensemble des partants sous les couleurs de l'équipe. Il est seul habilité à participer aux diverses réunions des chefs d'équipes.

Il est responsable :

- ▶ des déclarations de forfaits,
- ▶ du comportement général des voltigeurs et longeurs qu'il représente et en particulier de la bonne condition physique des moins de 18 ans,
- ▶ des poneys / chevaux engagés.

Il peut changer des concurrents et des poneys / chevaux au sein de son équipe, sous réserve d'informer le Président du Jury et d'obtenir son accord.

Les fonctions du Chef d'équipe peuvent être assumées par tout membre de l'équipe.

Art. 4.7 - Le voltigeur remplaçant

Le voltigeur remplaçant porte le n° 7 tout au long de la compétition.

1. Si un voltigeur est dans l'impossibilité de poursuivre l'épreuve par suite d'une blessure survenue en cours d'exercice, le remplaçant peut prendre sa place après la figure pendant laquelle le premier voltigeur s'est blessé. Le Jury de terrain peut demander après l'épreuve une justification par le médecin. Un seul changement est autorisé.

2. S'il n'y a pas de remplaçant, on donne la note 0 à chacune des figures imposées qui n'a pas été exécutée. Si cela arrive dans le programme libre, on retire 2 points à la note de composition.

3. Dans les compétitions comportant plusieurs programmes, le voltigeur remplaçant peut, après en avoir informé le Président de Jury, être utilisé dans le programme suivant, à condition d'avoir été engagé à la réunion des Chefs d'équipe et d'être entré sur la piste avec son équipe dès le 1^{er} programme. Un seul changement est autorisé.

Art. 4.8 - Tenues

a) La tenue des voltigeurs doit être pratique et convenir au sport et doit en outre permettre aux Juges d'apprécier la qualité des mouvements : tenues près du corps et sportives lycra... Les chaussures munies d'un talon, si petit soit-il, sont interdites.

Les tenues qui ne permettent pas un jugement technique facile seront pénalisées jusqu'à 1 point en composition pour les individuels et les équipes.

b) Chaque équipier doit porter un numéro facilement visible de 10 à 12 cm de haut, numéroté à partir de 1, sur le bras extérieur ou sur le dos, faute de quoi il sera déduit 1 point à la note de composition.

c) La tenue du longeur doit s'harmoniser avec celle des voltigeurs ou du poney / cheval.

V - PONEYS / CHEVAUX

Art. 5.1 - Droits de participation

Epreuves	Pro et Amateurs	Club		
		1 et Elite	2	3
Taille	Poneys CDE et Chevaux	Poneys CDE et Chevaux	Poneys BCDE et Chevaux	Poneys ABCDE et Chevaux
Age	6 ans minimum 7 ans minimum pour une sélection internationale	5 ans minimum		
Participation	1 équipe ou 5 individuels	1 équipe ou 5 individuels	2 équipes ou 1 équipe et 3 individuels	
Inscription	Inscription liste A Chevaux de sports	Inscription liste Club		

Les imposés et les libres d'une même manche pour les équipes et les individuels doivent être réalisés sur le même cheval et avec le même longeur sauf problème vétérinaire, auquel cas le cheval remplaçant engagé et accepté à l'inspection vétérinaire peut être autorisé à participer par le Président de jury.

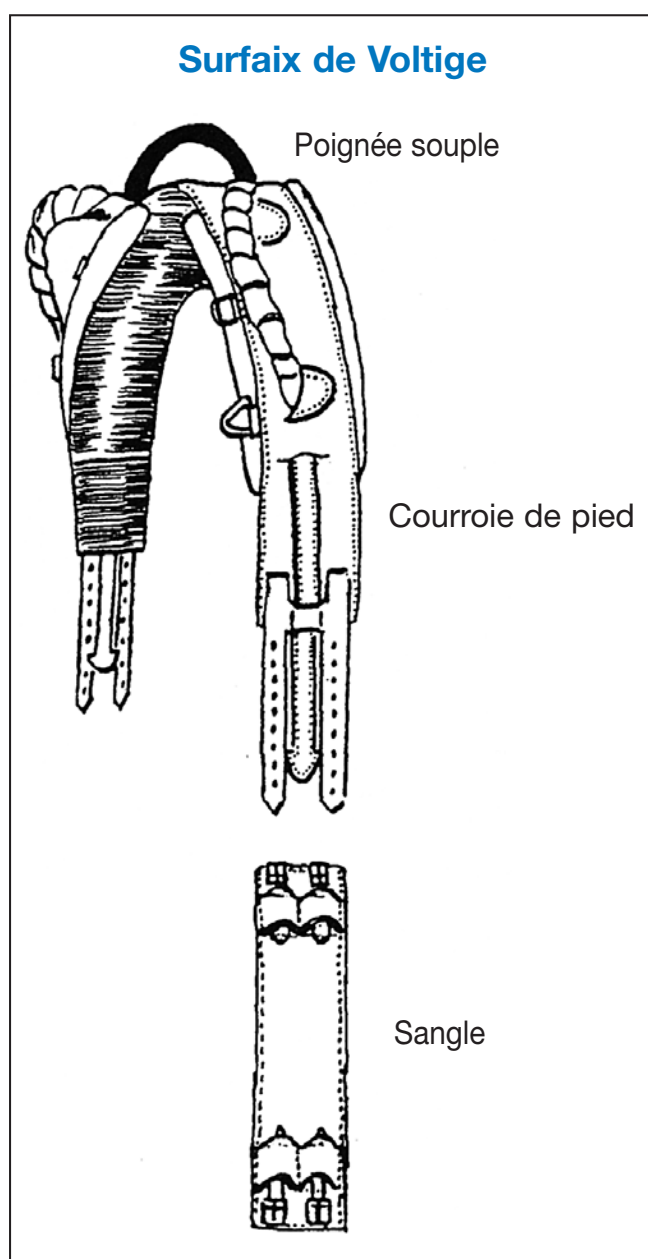
Le changement de cheval entre les 2 manches n'est autorisé que sur avis vétérinaire et avec l'accord du Président du jury.

Le document d'identification sera demandé à tous les poneys / chevaux participant à une épreuve.

Art. 5.2 - Harnachement et ferrure

A - Le harnachement

- ▶ Embouchures autorisées, avec ou sans rondelles :
 - filet ordinaire à canon double brisure,
 - filet à canon brisé métal, cuir, synthétique ou caoutchouc,
 - filet de course,
 - filet à olives : a) avec branches, b) sans branches,
 - filet à branches, autre type,
 - filet à branches supérieures,
 - filet à canon en métal, cuir, synthétique ou caoutchouc sans brisure,
 - filet sans brisure.



- ▶ Enrênement : ne sont autorisées que deux rênes fixes latérales avec anneaux de caoutchouc, tout autre enrênement étant proscrit pour les épreuves Amateurs, Pro et Pro Elite. Pour les épreuves Club, les rênes allemandes sont autorisées seules ou associées aux rênes fixes.
- ▶ Surfaix : un surfaix de Voltige avec sa bande protectrice et deux poignées ; ce surfaix doit être bien matelassé, ne pas reposer sur le garrot et peut être muni de deux courroies de pied et éventuellement d'une poignée souple entre les deux poignées rigides.
- ▶ Protections : éventuellement des bandes de travail ou autres protections des jambes.
- ▶ Chasse-mouches et bouchons d'oreilles sont autorisés.
- ▶ Chambrière et longe : une chambrière et une longe attachée uniquement à l'anneau intérieur du filet. En épreuve Club et Amateur, il est autorisé d'attacher la longe à l'anneau intérieur du filet et à la muserolle.
- ▶ Tapis : est autorisé un tapis, de longueur 1,10 m maximum ne devant pas dépasser 3 cm d'épaisseur housse comprise, 80 cm de long derrière le surfaix, 25 cm devant et 90 cm de large, et non rigide qui peut être contrôlé par le Commissaire au paddock.

B - La ferrure

Toute ferrure dangereuse est prohibée : crampons, etc. Aucun autre élément de harnachement ou de ferrure n'est autorisé.

VI - NORMES TECHNIQUES

Art. 6.1 - Appréciation des figures imposées

A - Epreuves Club

Chaque figure imposée est notée de 0 à 10.

Pour les épreuves Club 3 et 2, certaines figures sont à réaliser au pas.

Pour les épreuves Club 1 et Club Elite, les figures sont à réaliser au galop.

Seuls les résultats des 4 meilleurs voltigeurs d'une équipe sont additionnés.

Le couple poney / cheval et longeur est noté sur 10.

B - Epreuves Amateur, Pro et Pro Elite

Tout exercice imposé, quelle que soit l'épreuve, doit être réalisé à l'allure du galop.

Chaque figure imposée exécutée par un voltigeur est notée séparément de 0 à 10.

On peut utiliser les dixièmes.

Une note sur 10 est attribuée au cheval.

Art. 6.2 - Appréciation du programme technique

La note maximale est 10. Les décimales sont autorisées.

Trois notes distinctes sont attribuées pour les exercices techniques désignés :

- ▶ une note pour la composition,
- ▶ une note pour l'exécution,
- ▶ une note pour le cheval.

A - Notation des exercices techniques

Le voltigeur peut exécuter les exercices techniques dans l'ordre de son choix.

Les exercices techniques sont décrits dans les directives pour Juges.

Un exercice technique peut être répété une fois après sa première exécution, sans déduction de point, également en cas de chute. La deuxième exécution de l'exercice est à prendre en compte pour noter l'exercice technique en question. La première est prise en compte pour la note d'Exécution et de Composition.

Déductions spécifiques pour chaque exercice :

- ▶ Pour chaque foulée manquante par rapport au nombre de foulées défini pour les exercices techniques statiques, les foulées ne sont comptées qu'à partir du moment où la figure est en place..... Déduction de 1 point
- ▶ Chute sur le poney / cheval Déduction de 2 points
- ▶ Pour chaque exercice technique qui n'est pas exécuté Note de 0
- ▶ Pour quitter le poney / cheval sans exécuter la sortie prescrite pendant un exercice technique sans répéter l'exercice ultérieurement Note de 0
- ▶ Pour répéter un exercice technique deux fois après sa première exécution .. Note de 0

B - Notation de la composition

La composition est notée selon les critères suivants :

Valeur technique : 40 %

- ▶ Qualité technique de la construction et de la transition des exercices techniques.
- ▶ Choix des exercices statiques et dynamiques supplémentaires.

Valeur artistique : 60 %

- ▶ Harmonie avec le poney / cheval.
- ▶ Fluidité des mouvements et des enchaînements.
- ▶ Interprétation de la musique.
- ▶ Charisme.
- ▶ Originalité.

C - Notation de l'exécution

Cette note prend en compte les exercices supplémentaires dynamiques ou statiques, sans considérer les exercices techniques, sauf en cas de répétition.

Déductions :

- Chute après la sortie jusqu'à 1,5 point*
- Chute sans perte de contact avec le poney / cheval jusqu'à 2 points*
- Chute sur le poney / cheval jusqu'à 3 points*

D - Notation du poney / cheval

La note maximale est 10. Les décimales sont autorisées.

Art. 6.3 - Appréciation du programme libre

A - Epreuves Club

- ▶ Les programmes libres des épreuves Club 3 et 2 sont à réaliser au pas.
- ▶ Pour les épreuves Club 1 et Club Elite, le programme libre doit être exécuté à l'allure du galop.

5 notes d'ensemble de 0 à 10 sont distribuées pour :

- le degré de difficulté,
- la variété et l'enchaînement des figures et la mobilité des voltigeurs,

- l'exécution et le respect du poney / cheval : coef. 2,
- l'expression artistique,
- le couple poney / cheval et longeur.

B - Epreuves Amateur, Pro et Pro Elite

Tout exercice libre doit être exécuté à l'allure du galop.

Le programme fait l'objet d'une notation distincte en fonction du degré de difficulté, de la composition et de l'exécution.

▶ Un programme libre est constitué par des figures statiques et/ou des figures dynamiques. Pour être retenu dans le degré de difficulté un exercice statique doit être tenu au moins trois foulées de galop, ou trois temps de pas.

Les figures imposées introduites dans le programme libre ne sont pas prises en considération pour l'attribution de la note de difficulté.

1 - Difficulté

Les exercices sont classés en trois degrés de difficulté : supérieure, moyenne et inférieure.

Les critères servant à déterminer les degrés de difficulté comprennent :

- ▶ la hauteur au-dessus du poney / cheval,
- ▶ et/ou l'orientation par rapport au poney / cheval,
- ▶ et/ou la complexité des mouvements dynamiques,
- ▶ et/ou le nombre de prises et leur solidité,
- ▶ et/ou l'utilisation de l'espace sur le poney / cheval et les variations d'orientation par rapport au plan sagittal du poney / cheval.

2 - Composition

La note maximum est 10. Elle peut comporter des dixièmes.

Les critères servant à juger la note de composition sont dans le code de pointage.

Les notes sont baissées lorsque le programme donne une impression d'instabilité et ne donne pas satisfaction sur les critères de sécurité et de confiance.

3 – Exécution

La note maximum est 10. Les notes peuvent comporter des dixièmes.

A chaque figure libre réalisée, le juge peut attribuer une pénalité correspondant à la qualité de son exécution.

Les voltigeurs peuvent achever leur sortie par une roulade, sauf si la figure spécifique dans sa difficulté qu'elle doit se terminer en équilibre debout.

CLUB	AMATEUR	PRO	PRO ELITE
Difficulté	Difficulté		
Variété et enchaînement des figures et mobilité des voltigeurs	Composition		
Expression artistique			
Exécution	Exécution		

Art. 6.4 - Généralités des épreuves par équipes

- ▶ Pour les équipes Club, Amateur et Amateur Jeunes, tous les exercices imposés sont exécutés à main gauche ou à main droite après tirage au sort par le Président de jury au cours de la réunion des chefs d'équipes.

- ▶ En équipe Pro et Pro Elite, le choix de la main est laissé au libre arbitre des compétiteurs pour les imposés et les libres.
- ▶ En cas d'aide à l'entrée, elle doit être effectuée par l'un des membres de l'équipe.
- ▶ Les exercices imposés sont décrits dans le code de pointage.

Chaque figure imposée doit être exécutée successivement par les voltigeurs dans l'ordre à partir du n° 1 de l'équipe.

Lors du déroulement du programme imposé, il ne doit pas y avoir plus d'un voltigeur en contact avec le poney / cheval, sinon donner 0 à la figure du second voltigeur.

	EQUIPES CLUB	EQUIPES AMATEURS	EQUIPES PRO	EQUIPES PRO ELITE
Nombre de voltigeurs	4 à 6	6 et éventuellement 1 remplaçant		

Art. 6.5 - Programme imposé par équipe

A - Equipes Club 3

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

- 1 - entrée aidée au pas,
- 2 - équilibre assis face avant en se lâchant au galop sur un demi tour,
- 3 - mise à genoux au galop derrière le surfaix, mise en place sur bras tendus, tenu 4 foulées de galop minimum, épaules au dessus des appuis,
- 4 - moulin : en 4 phases égales,
- 5 - debout : au moins 4 temps de pas,
- 6 - une aiguille, mains aux poignées, face avant : au moins 4 temps de pas.

A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur au pas.

B - Equipes Club 2

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

- 1 - entrée aidée au pas,
- 2 - équilibre assis lâché face avant avec mouvement de bras au galop : tenu pendant 4 foulées,
- 3 - mise à genoux au galop derrière le surfaix, mise en place sur bras tendus, tenu 4 foulées de galop minimum, épaules au dessus des appuis,
- 4 - passage de chaque jambe au-dessus de l'encolure au galop,
- 5 - debout : au moins 4 temps de pas,
- 6 - prise d'élan au pas vers l'Appui Tendu Renversé à partir du debout avec retour à poney / cheval au pas.

A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur au pas.

C - Equipes Club 1

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

- 1 - entrée au galop avec aide autorisée,
- 2 - la mise en place, progressive et non tenue de la figure de base,
- 3 - demi-moulin : en 4 phases de 4 foulées de galop,

4 - prise d'élan arrière, jambes réunies et bras tendus, suivie d'un demi-moulin vers l'extérieur en 2 phases de 4 foulées de galop,
5- debout bras libres tenu 4 foulées,
6- prise d'élan vers l'Appui Tendus Renversé à partir du debout avec retour à cheval.
A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur au galop.

D - Equipes Amateurs et Amateurs Jeunes

L'aide est autorisée pour les entrées.

1^{re} phase :

1 - entrée,
2 - assis, bras en croix : tenu en 4 foulées,
3 - demi-moulin : en 2 phases de 4 foulées,
4 - prise d'élan arrière jambes réunies et bras tendus, suivie d'une sortie vers l'intérieur – la sortie se fait en continu : le voltigeur passe sa jambe extérieure vers l'intérieur et sort dans le sens du poney / cheval.

2^e phase :

5 - étendard, précédé par un à-cheval, suivi par la position à genoux : tenu en 4 foulées,
6 - debout, qui commence à partir de l'à-genoux et se finit avec l'assis : tenu en 4 foulées,
7 - prise d'élan avant avec jambes écartées : sur bras tendus,
8 - sortie faciale vers l'extérieur jambes réunies : sur bras tendus.

E - Equipes Pro

1^{re} phase :

1 - entrée,
2 - assis, bras en croix : tenu 4 foulées,
3 - étendard : tenu 4 foulées,
4 - moulin : en 4 phases de 4 foulées qui s'achèvent quand le voltigeur est assis à califourchon vers l'avant et avec le commencement de l'A-Terre, le voltigeur devant toucher le sol au plus tard à la 4^e foulée.

2^e phase :

5 - élan avant jambes écart d'au moins la largeur du poney / cheval, précédé d'un A-cheval, suivi d'un élan arrière jambes serrées. Les élans doivent être réalisés sur bras tendus. Le passage de l'élan avant vers l'élan arrière se fait par un demi-moulin vers l'extérieur. Le passage de l'élan arrière vers l'assis face avant se fait par un demi-moulin vers l'intérieur,
6 - debout : tenu en 4 foulées,
7 - 1^{re} phase d'amazone, suivie d'un retour à cheval en planche libre, sortie faciale extérieure. Les trois mouvements doivent être réalisés sur bras tendu.

F - Equipes Pro Elite

1^{re} phase :

1 - entrée,

- 2 - assis, bras en croix,
- 3 - étendard,
- 4 - moulin, suivi d'un A-Terre.

2^e phase :

- 5 - ciseaux précédé d'un A-Cheval,
- 6 - debout,
- 7 - amazone.

Art. 6.6 - Programme libre par équipe

Le programme libre est l'occasion pour les voltigeurs de faire la preuve de leurs talents artistiques. Ils peuvent élaborer un programme original à partir de leurs propres aptitudes, conceptions et spécialités en figures à 1 à 2 ou à 3.

Il ne peut y avoir plus de 3 voltigeurs à la fois sur le poney / cheval. Dans le cas des figures statiques, 2 d'entre eux au moins doivent demeurer au contact du poney / cheval. Sinon ces figures ne sont pas prises en compte dans les notes de difficulté et de composition.

Le poids de l'ensemble des voltigeurs ne doit pas gêner le galop du poney / cheval.

Chacun des voltigeurs doit participer au programme libre. Il est tenu compte de l'équilibre du nombre de passages de tous les voltigeurs de l'équipe.

EPREUVES	CLUB 3	CLUB 2	CLUB 1	AMATEURS	PRO ET PRO ELITE
Allure	Pas	Pas	galop	Galop	Galop
Figures à 1 voltigeur	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Figures à 2 voltigeurs	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Figures à 3 voltigeurs	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Nombre de figures à 3	0	6	0	6	Sans limite

A - Equipes Club 3

- ▶ L'équipe présente au pas sur une durée de 4 minutes un programme libre en musique, composé d'un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs. Ce programme peut se faire costumé et le poney / cheval toiletté en conséquence.

B - Equipes Club 2

L'équipe présente au pas et en musique un programme de son choix d'une durée de 4 minutes comprenant au plus 6 figures statiques à 3 voltigeurs et un nombre libre de figures à 2 voltigeurs

Ce programme peut se faire costumé et le poney / cheval toiletté en conséquence.

Les épreuves Club 2 peuvent servir de support pour le passage de la pratique du Galop 4 Voltige.

C - Equipes Club 1

L'équipe présente au galop et en musique, un programme libre de son choix, avec un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs.

Les figures doivent pouvoir être identifiées, mais le voltigeur ne doit pas les bloquer. La priorité doit être donnée à la mobilité.

La durée du programme est de 4 minutes.

Les épreuves Club 1 peuvent servir de support pour le passage de la pratique du Galop 6 Voltige.

D - Equipes Amateurs et Amateurs Jeunes

L'équipe présente au galop et en musique un programme de son choix comprenant au plus 6 figures statiques à 3 voltigeurs et un nombre libre de figures à 2 voltigeurs.

E - Equipes Pro et Pro Elite

L'équipe présente au galop et en musique un programme de son choix composé d'un nombre libre de figures à 1, 2 ou 3 voltigeurs

Appréciation du degré de difficulté

DIFFICULTÉ	CLUB	AMATEUR	AMATEUR JEUNE	PRO	PRO ELITE
Supérieure			0,4		
Moyenne			0,3		
Inférieure			0,2		
Nombre de meilleurs exercices comptabilisés			25		
Degré de difficulté maximum			10		

Il n'est pas attribué de point pour :

- ▶ tout exercice répété deux fois, fût-ce par d'autres voltigeurs,
- ▶ toute figure statique non tenue 3 foulées,
- ▶ tout exercice non exécuté à l'allure demandée.

Si l'équipe exécute deux exercices dont l'un est une variante de l'autre, seule la variante la plus difficile est retenue.

F - Appréciation de la composition

Il sera déduit 2 points pour un nombre de figures statiques réalisées à 3 voltigeurs supérieur à celui donné par le règlement.

Il sera déduit 2 points par voltigeur n'ayant pas participé au programme libre.

Il sera déduit 1 point pour une ou plusieurs figures, autre(s) que les sauts de sortie, réalisée(s) après le coup de cloche final.

G - Appréciation de l'exécution

H - Note d'impression générale - note du poney / cheval

Elle est notée sur 10 points à l'issue du programme libre à raison de 90 % de cette note pour la performance du cheval et du longéage dans le programme libre et 10 % pour la présentation et le comportement de voltigeurs pour l'ensemble de la prestation.

La note d'impression générale peut comporter des dixièmes.

La note d'impression générale est attribuée sur l'ensemble de la prestation depuis l'entrée en piste jusqu'à la sortie.

Art. 6.7 - Généralités des épreuves individuelles

1. Tous les exercices imposés doivent être exécutés au galop à main gauche ou à main droite après tirage au sort pour les individuels Club 1, Amateur et Amateurs Minimes lors

des compétitions en une seule manche. Pour les épreuves en 2 manches, la 1^{re} manche imposée se court à gauche, la deuxième à droite.

Pour l'individuel senior Pro et Pro Elite, la main est libre.

2. Un poney / cheval ne peut faire deux passages à la suite mais peut servir à plusieurs groupes sous réserve des droits de participations aux épreuves des poneys / chevaux.

3. L'ordre de passage à l'intérieur d'un groupe doit être le même pour les imposés et les libres.

4. Pendant l'exécution des épreuves Amateur, Pro et Pro Elite, nul autre que le longeur ne doit se trouver dans le cercle de Voltige. Le concurrent suivant ne peut pénétrer sur la piste que lorsque le voltigeur qui le précède amorce son dernier saut de sortie, faute de quoi celui qui pénètre sur la piste est éliminé.

Art. 6.8 - Programme imposé individuel

A - Imposé individuel Club 1

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

- 1 - entrée au galop avec aide autorisée,
- 2 - la mise en place, progressive et non tenue de la figure de base,
- 3 - demi-moulin : en 4 phases de 4 foulées de galop,
- 4 - prise d'élan arrière, jambes réunies et bras tendus, suivie d'un demi-moulin vers l'extérieur en 2 phases de 4 foulées de galop,
- 5 - debout bras libres tenu 4 foulées,
- 6 - prise d'élan vers l'Appui Tendu Renversé à partir du debout avec retour à cheval.

A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur au galop.

B - Imposé individuel Club Elite

- 1 - A-Cheval avec aide autorisée*,
- 2 - assis, bras en croix : tenu 4 foulées,
- 3 - demi-moulin : en 2 phases de 4 foulées,
- 4 - prise d'élan arrière jambes réunies : bras tendus,
- 5 - étendard : tenu 4 foulées,
- 6 - debout : tenu 4 foulées. Il commence à partir de la position à genoux et se finit avec l'assis,
- 7 - prise d'élan avant avec jambes écartées : bras tendus.

A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur au pas.

C - Imposé individuel Amateur

- 1 - A-Cheval,
- 2 - assis, bras en croix,
- 3 - demi-moulin,

* Dans le cas d'une aide à l'entrée, le monteur doit être licencié et déclaré lors de la réunion des Chefs d'équipes.

- 4 - prise d'élan arrière jambes réunies,
- 5 - étendard,
- 6 - debout,
- 7 - prise d'élan avant avec jambes écartées,
- 8 - sortie faciale vers l'extérieur jambes réunies.

Les figures 2, 5 et 6 doivent être tenues 4 foulées.

La figure 3 doit être réalisée en 2 phases de 4 foulées.

Les figures 4, 7 et 8 se font sur bras tendus à l'aller comme à la réception.

La figure 6 commence à partir de la position à genoux et se finit avec l'assis.

D - Imposé individuel Pro

- 1 - A-Cheval,
- 2 - assis, bras en croix,
- 3 - étendard,
- 4 - moulin,
- 5 - élan avant jambes écart, au moins la largeur du cheval, suivi d'un élan arrière jambes serrées,
- 6 - debout,
- 7 - 1^{re} phase d'amazone, suivie d'un retour à cheval en planche libre. Sortie faciale extérieure.

Les figures 2, 3 et 6 doivent être tenues 4 foulées de galop, ainsi que les 4 phases de la figure 4, qui s'achève quand le voltigeur est assis à califourchon vers l'avant.

Les figures 5 et 7 se font sur bras tendu.

Pour la figure 5, le passage de l'élan avant vers l'élan arrière se fait par un demi-moulin vers l'extérieur. Le passage de l'élan arrière vers l'assis face avant se fait par un demi-moulin vers l'intérieur.

E - Imposé individuel Pro Elite

- 1 - A-Cheval,
- 2 - assis, bras en croix,
- 3 - étendard,
- 4 - moulin,
- 5 - ciseaux,
- 6 - debout,
- 7 - amazone.

Les figures 2, 3 et 6 doivent être tenues 4 foulées, ainsi que les 4 phases de la figure 4.

Les figures 5 et 7 se font sur bras tendus.

Art. 6.9 - Programme technique

Le programme technique est composé de 5 exercices techniques d'une part, et d'exercices libres supplémentaires, choisis par le voltigeur.

Les exercices techniques sont choisis parmi les catégories d'aptitudes motrices suivantes :

- ▶ détente – peut être réalisé sous forme d'A-Terre / A-Cheval,
- ▶ cadence / rythme,

- ▶ souplesse,
- ▶ équilibre,
- ▶ force.

Art. 6.10 - Description des figures techniques

A - Figures techniques pour les Pro Elite

1) Détente et force : la condition physique.

Doit être exécuté comme une montée ou un A-Terre / A-Cheval.

Montée en renversement de l'intérieur jusqu'à l'Assis face arrière sur l'encolure.

Description du mouvement :

- ▶ montée en rotation arrière,
- ▶ lors de la montée, le corps est tourné et le mouvement de rotation est initié, ce qui place le centre de gravité aussi haut que possible au-dessus du surfaix,
- ▶ l'axe de rotation du mouvement est près de l'horizontale,
- ▶ pendant tout le mouvement de rotation, les épaules du voltigeur, les hanches et l'axe de rotation sont parallèles,
- ▶ les jambes sont tendues durant le mouvement de rotation,
- ▶ la réception après la rotation se fait dans une position assise droite, face à l'arrière sur l'encolure, avec les deux jambes devant le surfaix.

2) Cadence, rythme, coordination

La roue en partant de l'encolure vers le dos du cheval.

Description du mouvement :

- ▶ En partant de quelque position, en avant ou en arrière, sur l'encolure, une jambe est lancée pour réaliser la roue.
- ▶ Pendant le mouvement de la roue, les deux mains sont au sommet des poignées ou une main est sur une poignée et l'autre sur le dos du cheval ou sur le tapis.
- ▶ Les deux bras sont tendus.
- ▶ La roue commence par un mouvement vers le haut de la jambe d'action amenant à la position verticale.
- ▶ La seconde jambe, appelée jambe de support, suit la première, avec un décalage dans le temps.
- ▶ Le centre de gravité est placé au-dessus des mains, pendant que les hanches sont tendues et gainées.
- ▶ Au point le plus haut, l'axe des hanches du voltigeur est parallèle à l'axe longitudinal du cheval.
- ▶ Le mouvement des deux jambes est constant et celles-ci restent toujours tendues.
- ▶ La première jambe tendue est posée sur un pied à plat.
- ▶ La deuxième jambe atterrit dans quelque position que ce soit en harmonie avec le cheval.

3) Souplesse

L'aiguille : de côté, face intérieur ou extérieur, sur le dos du cheval, une main au sommet d'une poignée, l'autre main sur le dos ou le tapis.

Description du mouvement :

- ▶ Le pied de support est sur le cheval.
- ▶ L'autre jambe est tendue aussi haut que possible.

- ▶ La ligne du haut du corps et de la jambe tendue doit se rapprocher le plus possible de la verticale.
- ▶ L'axe des épaules et l'axe des hanches doivent être parallèles à l'axe longitudinal du cheval.
- ▶ Le mouvement doit être tenu 4 foulées.

4) Équilibre, coordination

Debout à l'envers avec les bras libres.

La description du mouvement et les défauts sont décrits dans le code de pointage, dans les critères pour les imposés individuels, exercices du debout. Le mouvement doit être tenu 4 foulées.

5) Force, condition

Poirier sur les épaules avec les jambes serrées et tendues.

Description du mouvement

- ▶ les deux mains sur les poignées,
- ▶ l'épaule droite ou gauche posée sur le dos du cheval ou sur le tapis,
- ▶ le centre de gravité est placé au-dessus des épaules qui se trouvent sur le dos du cheval,
- ▶ les hanches sont tendues et gainées,
- ▶ les jambes sont tendues et serrées et parallèles,
- ▶ la tension du corps est générale,
- ▶ l'axe des épaules et des hanches est parallèle à l'axe des épaules du cheval.

Le mouvement doit être tenu 4 foulées.

B - Figures techniques pour les individuels Pro

1) Détente et force : la condition physique.

Doit être exécuté comme une montée ou un A-terre, A-Cheval.

Montée en renversement de l'intérieur jusqu'à l'assis en amazone extérieure

Description du mouvement

- ▶ Montée en rotation arrière.
- ▶ Lors de la montée, le corps est tourné face arrière et le mouvement de rotation est initié. Le centre de gravité doit être aussi haut que possible au-dessus de la ligne du dos du poney / cheval.
- ▶ L'axe de rotation du mouvement est près de l'horizontale.
- ▶ Jusqu'à ce que le centre de gravité soit au point le plus haut, les épaules du voltigeur, les hanches et l'axe de rotation sont parallèles.
- ▶ Les jambes sont tendues sur l'ensemble du mouvement.
- ▶ La réception après la rotation se fait dans une position assise droite, en amazone extérieure.

2) Cadence, rythme, coordination

Passage à l'Appui Tendu Renversé, face avant, mains sur le sommet des poignées, réception sur jambe d'élan derrière le surfaix.

Description du mouvement

- ▶ Il ne doit pas y avoir d'arrêt de mouvement.
- ▶ En partant du dos face avant, une jambe est lancée pour réaliser un ATR.

- ▶ Les deux bras sont tendus.
- ▶ L'ATR commence par un mouvement vers le haut de la jambe d'action amenant à la position verticale.
- ▶ La seconde jambe, la jambe de support, suit la première, avec un décalage dans le temps.
- ▶ Au point le plus haut, les deux jambes sont tendues et jointes.
- ▶ Le centre de gravité est placé au-dessus des mains, avec un grandissement du corps lors du passage à l'ATR.
- ▶ Au point le plus haut, l'axe des hanches du voltigeur est parallèle à l'axe des épaules du poney / cheval.
- ▶ La jambe de réception est posée sur un pied à plat.
- ▶ La deuxième jambe atterrit dans quelque position que ce soit en harmonie avec le poney / cheval.

Les Figures 3, 4, 5 sont identiques au Pro Elite.

Art. 6.11 - Programme libre individuel

Le voltigeur doit effectuer un programme libre composé d'au moins 7 exercices statiques et/ou dynamiques. Faute de quoi, le président peut, après consultation de ses assesseurs décider de n'attribuer aucune note à ce libre.

Pour les épreuves Club 1 et Club Elite, l'aide à l'entrée est autorisée.

A - Appréciation de la note de difficulté

Pour les Pro et Pro Elite, la note maximum est de 9.

Pour les Pro et Pro Elite, 1 point supplémentaire peut être attribué pour valoriser les figures à Risque Supérieur, RS, soit :

- ▶ 1 RS = 0,4 point
- ▶ 2 RS = 0,8 point
- ▶ 3 RS = 1 point

Seuls les 10 meilleurs exercices seront comptabilisés.

Tous les exercices de difficultés supérieures et moyennes seront notés :

- ▶ Exercice supérieur = 0,9 point
- ▶ Exercice moyen = 0,4 point

Les exercices de difficulté inférieures ne comptent pas, sauf en individuel Amateur, Club 1 et Club Elite où ils sont notés 0,4.

Pour les individuels Amateurs, Club 1 et Club Elite, la note maximum est de 7.

B - Appréciation de la composition

Après le coup de cloche final, le voltigeur doit commencer le saut de sortie final en 3 foulées de galop régulier, faute de quoi il lui est déduit une pénalité de 1 point sur la note de composition.

Des sauts de sortie qui ne sont pas commencés en 3 foulées de galop régulier et tout autre exercice commencé après le coup de cloche ne sont considérés ni dans la notation du degré de difficulté ni dans celle de la composition.

C - Appréciation de l'exécution

Il est déduit jusqu'à 2 points maximum pour une chute sans arrêt du chronomètre, et 2 points pour une chute avec arrêt du chronomètre. La troisième chute est éliminatoire.

Art. 6.12 - Epreuves jeunes poneys / chevaux

	JEUNES PONEYS/CHEVAUX 1	JEUNES PONEYS/CHEVAUX 2
AGE	5 ans et plus	6 ans et plus
QUALIFICATIONS	N'ayant jamais participé à une épreuve de Voltige avec voltigeurs	N'ayant jamais participé à une épreuve de Voltige autre que jeunes poneys/chevaux 1 ou 2
LONGEUR	titulaire d'une licence compétition	titulaire d'une licence compétition
VOLTIGEURS	sans voltigeur	avec 2 voltigeurs titulaires d'une licence compétition

Les poneys / chevaux inscrits à ces épreuves doivent répondre aux conditions de participation des poneys / chevaux en épreuve de Voltige.

Pour ces épreuves jeunes poneys / chevaux, l'entrée et le salut restent les mêmes.

Elles ont pour but la progression du dressage et la mise en situation de compétition. Elles doivent encourager de nouveaux couples longeur / cheval.

A - Programme Jeunes poneys / chevaux 1

Déroulement de l'épreuve :

L'épreuve se déroule sur un seul programme de travail à la longe sans voltigeurs.

Le choix de la main est laissé au longeur.

Le cercle est matérialisé au sol en son centre et divisé par rapport au Juge A en quatre quarts de cercle.

Après le salut au centre du cercle, le longeur met le cheval sur le cercle. Une fois le poney / cheval sur le cercle, il doit réaliser :

- ▶ deux tours entiers au trot de travail avant une transition au pas dans le demi-cercle face au juge A,
- ▶ un départ au trot dans le demi-cercle suivant,
- ▶ un départ au galop de travail dans le demi-cercle suivant et maintenir le galop de travail pendant 2 tours complets,
- ▶ une transition au trot de travail dans le demi-cercle face au juge A et maintenir le trot pendant 1 tour avec quelques foulées de trot allongé,
- ▶ une transition au pas dans le demi-cercle face au juge A et obtenir quelques foulées de pas allongé pendant 1 tour,
- ▶ une transition au trot de travail et une transition au galop de travail dans le tour suivant et au plus tard dans le quart de cercle face au juge A, et maintenir le galop sur 2 tours,
- ▶ une transition au trot, entretenir l'allure, une transition au pas et un arrêt sur la piste dans le tour suivant.

Notation

La note de base est la note du poney / cheval - longeur.

Le résultat est calculé sur la note moyenne poney / cheval - longeur attribuée par les juges.

A cette note est déduite une pénalité de 0,3 points chaque fois qu'un des mouvements n'est pas réalisé dans les conditions prévues dans le déroulement de l'épreuve.

B - Programme Jeunes poneys / chevaux 2

Déroulement de l'épreuve :

L'épreuve se déroule sur un seul programme de travail à la longe avec deux voltigeurs.
Le choix de la main est laissé au longeur.

Durée 5 mn dont 3 mn de galop. Une fois le poney / cheval sur le cercle, il doit réaliser :

- ▶ un tour entier au trot avant une transition au pas dans le quart de cercle face au juge A,
- ▶ un départ au trot de travail dans le quart de cercle suivant,
- ▶ un départ au galop de travail dans le quart de cercle face au juge A.

Les voltigeurs réalisent alors successivement le programme suivant :

- ▶ une entrée au galop aidée,
- ▶ un assis bras libres tenu 4 foulées,
- ▶ un moulin sans contrat de foulée,
- ▶ un élan avant à partir de l'assis,
- ▶ une mise à genoux, près du surfaix, tenue 4 foulées suivie d'un debout tenu 4 foulées.

Le passage d'un voltigeur à l'autre se fait par un enchaînement de 3 figures statiques à 2 voltigeurs.

A la sortie du deuxième voltigeur :

- ▶ le longeur met le poney / cheval au trot de travail pour un tour entier,
- ▶ transition au pas sur le demi-cercle suivant et arrêt sur la piste.

Notation :

La note de base est la note du poney / cheval.

Le résultat est calculé sur la note moyenne cheval - longeur attribuée par les juges déduites de pénalités pour non exécution d'un contrat.

- ▶ figures imposées non exécutées ou exécutées sur plus d'un tour, sauf pour le moulin, Pénalité de -0,2
- ▶ contrat de transition d'allure avant ou après la prestation non réalisé, .. Pénalité de -0,3
- ▶ enchaînement de figures libres à 2 non réalisé en tout ou partie, Pénalité de -0,5

Art. 6.13 - Note du poney / cheval

La note sur 10 est attribuée en fonction de la performance du poney / cheval et de la qualité du longage.

A - Evaluation de la qualité du galop

GALOP A 4 TEMPS	GALOP ROMPU	GALOP DE TRAVAIL A 3 TEMPS	QUALITÉ DU TEMPS DE PROJECTION
Note : 0 à 2,5	Note : 2,5 à 5	Note : 5 à 7,5	Note : 7,5 à 10
Plusieurs foulées Plusieurs fois	Irrégularité importante	Régularité - Vitesse - Cadence	Amplitude des foulées Énergie à la propulsion
Vitesse importante Vitesse dangereuse Défenses répétées	Déplacement linéaire et marché ou vitesse trop importante Ruptures d'allures fréquentes	Projection Déplacement sauté (rebond)	Rebond Termine sa foulée

CRITERES	POSITIFS JUSQU'À + 0,5 PT PAR CRITERE	NÉGATIFS JUSQU'À - 0,5 PT PAR CRITERE)
1) Tracé du cercle	Constant	Non constant, tension de longe irrégulière
2) Réponse aux aides	Efficacité. Perméabilité	Passivité
3) Équilibre latéral	Rectitude. Verticalité	Cheval couché, croupe à l'int./ext.
4) Cadence	Régularité	Instabilité. Variation
5) Décontraction, soumission	Stabilité dans l'attitude	Résistances

B - Evaluation de la qualité du pas

CRITERES	NOTE DE 0 A 5	NOTE DE 5 A 10
Niveau d'engagement	Se déjuge sur le postérieur extérieur	Se déjuge sur le postérieur extérieur
Activité	Inactif et flottant	Actif et stable sur son cercle
Attitude de l'avant main	Encapuchonné	Tendu horizontal

C - Déduction de points

Seront déduits :

▶ 2 points pour :

- longer sur un cercle de moins de 15 m,
- longer en reculant,
- mauvais comportement, cheval qui tape, rue...
- tenue du longeur inappropriée,
- équipement du cheval inapproprié,
- réajustement du matériel.

▶ jusqu'à 2 points pour :

- aides inappropriées, inefficaces et/ou inadaptées et/ou dangereuses du longeur,
- longéage incorrect, longe vrillée, ajustement des enrênements inadapté.

▶ 0,5 points pour :

- tension de la longe irrégulière,
- passivité du cheval aux aides du longeur.

▶ de 0,1 à 0,5 points pour :

- rupture d'allure isolée sur l'épreuve 1 et lors des figures à deux en épreuve 2,
- rupture d'allure isolée en épreuve 2 sur les figures individuelles.

VII - DÉROULEMENT

Art. 7.1 - Durée

Un concours s'étend sur une période commençant une heure avant le début de l'inspection vétérinaire et se termine une demi-heure après la proclamation des résultats.

Art. 7.2 - Engagement

Pour toutes les épreuves où est engagé un ou des remplaçants, poney / cheval – longeur, une déclaration de partants doit être faite à la réunion des Chefs d'équipe.

Les voltigeurs engagés sur le même poney / cheval et désirant entrer en piste ensemble doivent en faire la déclaration au Président de jury à la réunion des Chefs d'équipe en précisant l'ordre de passage, avant le tirage au sort de l'ordre de départ.

Art. 7.3 - Inspection vétérinaire

a) Avant la première épreuve Amateur, Pro ou Pro Elite, **tous les poneys / chevaux** sont inspectés par le jury de terrain et le Vétérinaire officiel.

b) Les poneys / chevaux sont présentés sur une aire adaptée prévue à cet effet par l'organisateur, sol régulier et non glissant. Les poneys / chevaux doivent être toilettés, tenus en main en filet simple, présentés rênes longues par le longeur ou longeur remplaçant ou toute personne engagée sur le bulletin d'engagement en pantalon blanc, haut bleu marine et tête nue. L'utilisation de cravache, badine, etc. est laissée à l'appréciation du Président de jury.

c) Un poney / cheval boiteux ou en mauvaise condition physique sera éliminé par une commission composée au minimum du Président du jury et du Vétérinaire officiel. Le Président de jury peut demander qu'un poney / cheval repasse l'inspection ultérieurement, avant de donner sa décision. Celle-ci est aussitôt annoncée par le Président du Jury. Elle est définitive.

Art. 7.4 - Réunion des Chefs d'équipe

Elle est organisée à l'issue de l'inspection vétérinaire

Elle permet :

- ▶ de déclarer les partants voltigeurs et poneys / chevaux,
- ▶ de tirer au sort la main et l'ordre de passage,
- ▶ de déclarer les forfaits,
- ▶ de contrôler les licences de compétition,
- ▶ d'inscrire le juge accompagnateur de chaque équipe,
- ▶ de donner les consignes, l'ordre des épreuves et les horaires,
- ▶ de régler le cérémonial de la remise des prix avec le Président du jury.

Art. 7.5 - Cloche / Musique

Une cloche ou sonnerie annonce :

- ▶ l'entrée en piste,
- ▶ le départ de la prestation,
- ▶ la fin du temps imparti,
- ▶ le départ du programme libre,
- ▶ l'interruption d'un concurrent ou d'une prestation en cas d'incident imprévu,
- ▶ le départ après une interruption.

Pour toutes les épreuves, il est recommandé que les programmes soient présentés en musique. La musique vocale est autorisée dans toutes les épreuves.

Art. 7.6 - Les épreuves

L'ordre de passage des épreuves doit être indiqué à la réunion des Chefs d'équipe.

Ordre des épreuves en Club et Amateur : Imposés, puis Libre.

Ordre des épreuves en Pro et Pro Elite : Imposés ou Techniques, puis Libre.

Les épreuves peuvent être en une ou deux manches.

Art. 7.7 - Salut

Toute compétition se déroulant sous le contrôle d'un jury doit donner lieu à une certaine courtoisie ; chaque équipe, chaque individuel, est tenu de saluer le Président du jury avant et après son passage. Le Président rend les saluts.

L'entrée, la sortie et la présentation pour le salut sont laissées à l'imagination des voltigeurs. Toutefois, cette présentation doit être courte, une minute maximum.

Art. 7.8 - Temps accordé

Epreuves		Imposées	Libres	Technique
Equipes	Club 3	1'30" par voltigeur	4'	
	Club 2			
	Club 1		4'	
	Amateur jeune	6 minutes		
	Amateur	6 minutes		
	Pro	7 minutes		
	Pro Elite	6 minutes		
Individuels		—	1'	1'
Jeunes poneys / chevaux 1		Temps libre		
Jeunes poneys / chevaux 2		5 minutes		

A - Équipe

1. Au plus tard une minute après le coup de cloche d'entrée en piste, l'équipe doit saluer ; au plus tard une minute après le coup de cloche de départ le premier exercice doit débiter faute de quoi, l'équipe est éliminée.

2. Pour les figures imposées, le chronomètre se met en route au moment où le premier voltigeur touche les poignées du surfaix et il s'arrête à la réception du dernier saut de sortie. À la fin du temps imparti pour le programme imposé, annoncé par la cloche, le voltigeur termine sa figure imposée en cours. Celle-ci sera notée, les autres figures imposées du programme peuvent être effectuées mais seront notées 0.

3. Le temps imparti pour le programme libre commence dès que les poignées du surfaix sont touchées par le premier voltigeur commençant le programme libre.

4. Dans le cas où le Président interrompt la prestation, le chronomètre est arrêté jusqu'à ce que les poignées du surfaix aient été touchées à nouveau.

B - Individuel

1. Pour le programme libre et le programme technique, le chronomètre se met en route au moment où le voltigeur touche les poignées du surfaix et il s'arrête une minute après.

2. En cas de chute pendant le programme libre et/ou le programme technique, le chronomètre est arrêté au coup de cloche et à l'appréciation du Président du jury. Il repart lorsque les poignées du surfaix sont touchées à nouveau par le voltigeur. Le programme doit alors se poursuivre jusqu'à l'expiration de la minute.

VIII - PÉNALITÉS

Art. 8.1 - Codification des fautes usuelles

Certaines fautes sont fréquentes et ont amené à l'emploi de lettres permettant d'expliquer la note.

LETTRE	SIGNIFICATION	PÉN. MINI	PÉN. MAXI
T	Faute de foulée au moulin	- 1	- 2
W	Répétition (1 prise d'élan 1 jambe sans envoi est autorisée) Main sur l'encolure au debout	- 2	0 (2 fois)
F	Chute à la réception	- 2	—
K	Omission mise à genoux	- 1	—
G	Foulée de galop en moins	- 1	- 2
B	Une ou deux mains à la réception Main sur l'encolure à l'étendard	- 1	—

Fautes mineures

0,1 à 0,3 pt

- ▶ légères pertes d'équilibre,
- ▶ extrémités non tendues,
- ▶ imprécision, mouvement mal fini.

Fautes moyennes

0,4 à 0,7 pt

- ▶ perte d'équilibre,
- ▶ manque de maîtrise corporelle,
- ▶ mauvaise construction.

Les pénalités d'exécution doivent apparaître sur le protocole à côté des degrés de difficultés.

Fautes majeures

0,8 à 1 pt

- ▶ perte d'équilibre nette,
- ▶ non-respect du cheval,
- ▶ difficulté de construction.

Art. 8.2 - Tableau des pénalités

RAISONS	PÉNALITÉS
Mise à genoux non contrôlée ou choc sur le dos du cheval	1 à 3 points
Pour toute figure imposée non exécutée	Donné 0
Pour avoir touché terre au cours d'un exercice	Donné 0
Pour avoir touché terre entre 2 figures	Donné 0 à la figure précédente
Pour avoir recommencé une troisième fois un exercice imposé (2 répétitions) ou repris les poignées deux fois	Donné 0
Pour toute figure imposée dont une foulée au moins n'est pas exécutée à l'allure demandée	Donné 0
Pour avoir exécuté une figure à l'envers (ex :1/2 moulin effectué dans le mauvais sens)	Donné 0
Pour s'être trompé de sortie dans les imposés	Donné 0
Pour avoir fait entrer le remplaçant pour une figure imposée alors que ce n'était pas justifié	Élimination
Pour absence de dossard ou brassard et/ou brassard/dossard non conforme	– 1 point à la note d'impression générale
Pour passage dans un ordre différent de l'ordre des numéros	
Pour un élan avant jambes écartées de moins de la largeur du cheval	Jusqu'à 1 point déduit
Pour un élan avant jambes serrées	Donné 0
Pour un élan arrière jambes non serrées	Donné 0
Nombre de figures à 3 voltigeurs supérieur à celui demandé par le règlement	– 2 points en composition
Par voltigeur n'ayant pas participé au programme libre	– 2 points en composition
Pour un ou plusieurs exercices autres que les sauts de sorties entamés après le coup de cloche final en libre équipe	– 1 point en composition
Pour ne pas avoir entamé le saut de sortie dans les trois foulées après la cloche finale en libre individuel	– 1 point en composition
Pour un exercice non réalisé à sa place	Donné 0 à la première réalisation de l'exercice. La deuxième réalisation est notée – 2 points, si ordre corrigé

Art. 9.1 - Classement

Le classement résulte de la moyenne des points attribués par les juges aux voltigeurs. Cette note moyenne est calculée jusqu'à la 3e décimale.

Dans le cas des concours à 5 juges, on enlève la moyenne la plus haute et la moyenne la plus basse des 5 juges, afin de faire la moyenne des 3 restantes après les imposés et après les libres.

En cas d'égalité, les concurrents sont départagés par la meilleure note moyenne obtenue lors du premier programme imposé / technique.

Si l'égalité persiste, ils sont départagés par la meilleure note d'exécution du dernier programme libre.

Les compétiteurs et entraîneurs ne peuvent solliciter les explications du jury avant la fin de la compétition et la proclamation des résultats définitifs.

Art. 9.2 - Remise des prix

Dans tous les concours, il y a lieu de décerner un flot à tous les concurrents et une plaque à chaque poney / cheval.

La remise des prix se déroule selon le protocole défini par l'organisateur en accord avec le Président de jury et/ou le Délégué technique.

Les voltigeurs et longeurs doivent se présenter obligatoirement en tenue de compétition ou survêtement.

Toute absence non motivée, tenue ou attitude incorrecte lors de la remise des prix, peuvent entraîner la radiation du classement de l'épreuve et par là-même, la non-attribution des prix et récompenses correspondants.